



## **PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL**

*L'an deux mille onze, le samedi douze mars à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ST JORY LAS BLOUX, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.*

**Nombre de Membres en exercice : 137**  
**Nombre de Membres présents : 76**  
**Nombre de votants : 77**

Date de la convocation : 03 mars 2011

Secrétaire de séance : Michel DUPUY, Maire de Saint Martial d'Albarède

### **Ordre du jour :**

- Budget Primitif/Compte Administratif,
- Décision d'attribution du marché pour la fourniture d'une benne équipée d'un bras robotisé,
- Choix avocat pour projet champ solaire,
- Autorisation d'emprunt et demande de subvention pour l'achat des colonnes enterrées et semi-enterrées.
- Délibération régime de travail pour la journée de solidarité,
- Revalorisation du tarif concernant les encombrants provenant des déchèteries (professionnels)
- Forfait mini déchetteries,
- Tarification des conventions des professionnels et des EPHADS pour l'année 2011.
- Convention de Clairvivre,
- Convention de Cubjac,
- Tarification départementale (SMD3) des déchets résiduels et recyclables pour l'année 2011,
- Convention dépôt de gravats Ets ROUSSEAU,
- Délibération relative au versement d'une subvention du fond national de prévention (réalisation du document unique),
- Modalités de mise en œuvre du compte épargne temps.
- Renouvellement CAE,
- Avenant convention nettoyage des vêtements,
- Programme de prévention des déchets,

*Le Président ouvre la séance à 09h30 et remercie les Membres présents et la municipalité de St Jory Las Bloux pour leur accueil.*

*Le Président demande aux membres du Bureau de rajouter à l'ordre du jour :*

*L'approbation du compte de gestion 2010*

*Le tableau des effectifs 2011*

*La détermination des taux de promotion 2011*

*Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 11 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.*

## **Budget Primitif et Compte Administratif**

Le Président présente le Budget Primitif 2011 et le Compte Administratif. Le Président fait observer les évolutions et les répartitions des charges sur les différents Compte Administratifs depuis 2007. Il alerte les membres de l'assemblée sur le déficit de la section de fonctionnement 2010 de 147 353.05 €. Il fait remarquer que si l'exécution du BP 2011 se réalise, le déficit de fonctionnement sera de 435 243 €. Il insiste sur la justesse des prévisions 2011 par rapport aux réalisations 2010 ce qui implique pour l'exercice 2012 une augmentation d'un point de la TEOM. En ce qui concerne la section d'investissement le déficit de clôture est de 300 381.35 €. L'intégration des restes à réaliser ramène ce déficit à 141 381.35 €. Ce déficit s'explique par une part trop importante d'autofinancement des investissements 2010.

*Les Membres du Comité Syndical approuvent le Budget Primitif, Compte Administratif, Compte de Gestion :*

*1 Abstention Pour : 77 Contre : 0*

## **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que lors du précédent Bureau des propositions de ratios pour les avancements de grade avaient été faites. Il informe que le Comité Technique Paritaire du 07 février 2011 a validé les propositions de ratios pour les avancements de grade.

Il appartient donc désormais à l'assemblée délibérante du Comité Syndical du 12 mars 2011 de déterminer définitivement le taux de promotion.

<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Ratio « promus promouvables » (%)</b>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>er</sup> classe	100 %
Adjoint technique de 1 <sup>er</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	80 %
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>er</sup> classe	10 %

## **Tableau des effectifs 2011**

A la suite de la détermination des taux de promotions pour 2011, le Président présente aux membres du Comité Syndical le tableau d'effectif 2011.

<b>EFFECTIFS SITUATION 2011</b>			
<b>Grades ou emplois</b>	<b>catégorie</b>	<b>EFFECTIFS</b>	
		<b>pourvus</b>	<b>vacants</b>
<b>TITULAIRES/STAGIAIRES</b>			
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>			
adjoint administratif de 1 <sup>er</sup> classe	C	3	0
adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0
adjoint administratif principal de 1 <sup>er</sup> cl	C	0	0
adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> cl	C	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>0</b>
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>			
agent de maîtrise	C	1	0
adjoint technique principal de 1 <sup>er</sup> classe	C	2	0
adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	16	0
adjoint technique de 1 <sup>er</sup> classe	C	6	3
ajoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	11	2
<b>TOTAL</b>		<b>36</b>	<b>5</b>
<b>SERVICE ANIMATION</b>			
ajoint d'animation 1 <sup>er</sup> classe	C	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>40</b>	<b>5</b>
<b>Agents non titulaires</b>			
<b>DROITS PUBLICS</b>			
alinéa 5	A	1	
alinéa 6	C	3	
art 38 (contrat handicapé)	C	2	
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	
<b>DROITS PRIVE</b>			
CAE	C	1	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7</b>	

*Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée approuvent et valident le tableau des effectifs 2011.*

## **Décision d'attribution du marché pour la fourniture d'une benne équipée d'un bras robotisé**

Le Président informe les membres de l'assemblée que la commission d'appel d'offre s'est prononcée sur le choix de l'entreprise pour la fourniture d'une benne équipée d'un bras robotisé. L'entreprise retenue est RENAULT FAURIE pour un montant de 204 582 € HT soit 244 680 € TTC

*Le Président demande l'autorisation aux membres du Comité Syndical de signer le marché et de réaliser un emprunt pour l'acquisition de la benne à collecte latérale.*

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à réaliser les opérations nécessaires pour l'acquisition de la benne à collecte latérale.*

## **Choix de l'avocat pour l'assistance juridique pour l'implantation des panneaux photovoltaïques**

Le Président informe les Membres du Bureau que la commission d'appel d'offre s'est prononcée sur le choix d'un avocat pour l'assistance juridique pour l'implantation des panneaux photovoltaïques. Le cabinet d'avocat retenu est BEAUVILLARD AVOCAT – 13 006 MARSEILLE pour un montant de 13 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent le choix de la commission d'appel d'offre et autorisent la signature d'un contrat.

## **Autorisation d'emprunt et demande de subvention pour l'achat de colonnes enterrés et semi-enterrés**

Le Président demande aux membres de l'assemblée l'autorisation de contracter un emprunt pour l'achat de colonnes enterrés et semi-enterrés et de solliciter une demande de subvention au Conseil Général.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à contracter un emprunt et à faire la demande de subvention auprès du Conseil Général*

## **Régime de travail pour la journée de solidarité**

Le Président explique aux membres de l'assemblée du comité syndical du 12 mars 2011 qu'ils doivent statuer sur le régime de travail pour la journée de solidarité. Cette journée a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapés.

La proposition suivante a été soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire en sa séance du 10 décembre 2010 qui a donné un avis favorable:

- L'ensemble du personnel du Syndicat ne travaille pas le lundi de Pentecôte. La semaine de travail sera du mardi au samedi.  
Le lundi de pentecôte est de nouveau un jour férié mais la journée de travail du samedi ne donnera pas lieu à une récupération.
- Le régime de travail des gardiens de déchetterie travaillant le samedi reste à définir.
- Pour les agents à temps non complets la durée supplémentaire de travail sera recalculée sur la base de X/35<sup>ème</sup> de 7 heures

*Après en avoir délibéré, les Membres du Comité Syndical acceptent la mise en place de ce régime de travail pour la journée de solidarité.*

## **Revalorisation du tarif des encombrants en déchetterie provenant des professionnels**

Le Président demande une revalorisation du tarif des encombrants en déchetterie. Il précise aux membres du Comité Syndical que le montant de traitement des encombrants et du transport sans l'amortissement des déchetteries et du coût de fonctionnement est de 120 € la tonne pour le Syndicat. Le Président propose donc un tarif de 20 €/m<sup>3</sup> pour les encombrants ce qui ramène le montant à la tonne pour le professionnel à 100 €.

Madame Lamy fait remarquer qu'il serait nécessaire de réfléchir à de nouvelles actions pour limiter le volume d'encombrant en déchetterie comme procéder au démantèlement des matières (exemple : les canapés et propose que le Conseil Général s'implique dans de telles actions.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à modifier le tarif au mètre cube pour les encombrants en déchetterie.*

### **Forfait mini déchetterie**

Le Président propose de fixer le forfait mini déchetterie (Dépenses de personnels dans les mini-déchetteries d'Agonac et de Jumilhac le Grand) à 6 100,00 € (charges salariales, patronales et régime indemnitaires) sur la base de 35 heures mensuelles à indice majoré 308 soit un total de 420 heures annuelles.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent de fixer le forfait à 6100 € pour les dépenses de personnels des mini-déchetteries.*

## **Tarifification des conventions des professionnels et des EPHADS pour l'année 2011**

TARIFICATION 2010		TARIFICATION 2011	
Coût de traitement	Coût de collecte	Coût de traitement	Coût de collecte
101.28 €/tonne	75 €/tonne	101.28 €/tonne	77 €/tonne
<b>COUT TOTAL 2010</b>	<b>176.28 €/tonne</b>	<b>COUT TOTAL 2011</b>	<b>178.28 €/tonne</b>

Le Président explique aux membres de l'assemblée que compte tenu des augmentations du coût du carburant il est nécessaire d'augmenter la tarification 2011. Il propose une augmentation de 1.1 %. Pour le calcul des conventions des professionnels les coefficients de densité sont compris entre 0.12 et 0.3 en fonction de leur branche d'activité.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, acceptent la nouvelle tarification pour les conventions des professionnels.*

### **Tarifification 2011 pour la convention de Clairvivre**

Le Président propose pour l'établissement de Clairvivre un montant de 85 €/habitant soit 3€ d'augmentation par rapport à l'année 2010.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, acceptent la nouvelle tarification pour le centre de Clairvivre.*

## **Tarifification 2011 pour la convention avec la communauté de communes causses et rivières en Périgord**

Le Président propose de renouveler la convention avec la Communauté de communes « Causses et Rivières en Périgord » pour les 665 habitants de la commune de Cubjac puissent avoir accès à la déchetterie de Chardeuil.

Il précise que la participation est de 13 €/habitant soit une augmentation de 1€ par rapport à 2010.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, acceptent de renouveler la convention avec la communauté de communes causses et rivières en Périgord.*

### **Tarification départementale SMD 3 pour les déchets résiduels et recyclables**

Le Président informe les Membres du Comité Syndical que le Syndicat mixte départemental en sa séance du 16 décembre 2010 a voté à l'unanimité la tarification unique pour l'année 2010.

	COUT TRAITEMENT OM à la tonne			
	HT	TGAP	TVA 5,5 %	MONTANT TTC
<b>2011</b>	79,00 €	17,00 €	5,28 €	101,28 €

  

	COUT TRAITEMENT DPS à la tonne		
	HT	TVA 5,5 %	MONTANT TTC
<b>2011</b>	188,40 €	10,36 €	198,76 €

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent la tarification départementale SMD 3 pour les déchets résiduels et recyclables.*

### **Convention pour les gravats**

Le Président propose de renouveler la convention avec l'entreprise ROUSSEAU pour les dépôts de gravats pour un montant de 8€ HT/tonne. Le Président précise que la prestation sera facturée par les ets ROUSSEAU au poids réel.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le renouvellement de la convention avec l'entreprise ROUSSEAU pour les gravats.

### **Demande de subvention**

Le Président explique aux membres du Comité Syndical que nous sommes dans l'obligation de réaliser un document unique d'hygiène et de sécurité. Pour nous aider à la réalisation de ce document nous pouvons bénéficier d'une subvention du fond national de prévention. Le montant s'élève à environ 6000 €.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

*Après en avoir délibéré, les Membres du Comité Syndical autorisent la demande de subvention auprès de la CNRACL.*

### **Les nouvelles modalités du compte épargne temps**

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le décret n°2010-531 a modifié les modalités relatives à la mise en œuvre du compte épargne temps.

Les modifications principales apportées concernent :

1. Le droit d'ouverture

- ⇒ Désormais le CET est ouvert sur demande expresse de l'agent et sa demande n'a pas besoin d'être motivé
- ⇒ Le CET est un droit de l'agent à partir du moment où il est titulaire au sein de la collectivité et a exercé au moins un an de service

## 2. L'utilisation du CET (compte épargne temps)

- ⇒ La durée de validité du CET est illimitée
- ⇒ Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 jours.
- ⇒ L'agent peut utiliser ses droits à congés épargnés sur son CET dès qu'il a 1 jour d'épargné

### **Renouvellement du CAE**

Le Président demande l'autorisation aux membres du Comité Syndical de renouveler le CAE pour une période d'une fois 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 sur la base de 20 heures à hauteur de 70% (réglementation en vigueur et renouvelable 1 fois sous réserve de l'acceptation de Pôle Emploi). L'agent sera maintenu à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le renouvellement du CAE.

### **Nettoyage des équipements individuels de sécurité**

Le Président propose de renouveler le contrat de prestation de nettoyage avec la société « LA REPASSERIE ».

*Monsieur LAMASSIAUDE demande que le CAT de Clairvivre soit consulté pour les marchés de nettoyage des EPI. Monsieur CIPIERRE, Responsable d'Exploitation du SMCTOM répond que ceci a déjà été fait mais le CAT de Clairvivre ne réalise pas de prestation de nettoyage pour ce type d'équipements.*

*Après en avoir délibéré, les Membres du Comité Syndical autorisent le renouvellement du contrat de prestation de nettoyage avec la société « La Repasserie ».*

### **Programme de prévention des déchets**

Le Président présente aux membres du Bureau le programme de prévention des déchets. Le SMD 3 et l'ADEME ont signé fin 2010 un contrat d'objectifs officialisant le démarrage du programme de prévention des déchets en Dordogne.

Sa mise en œuvre est prévu à partir de 2011 jusqu'en 2015.

L'objectif est d'obtenir une réduction de 25 kg/habitant de déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

La Secrétaire de Séance

Le Président du SMCTOM

Monsieur Michel DUPUY

Jean-François FAUCHER